



Charges Locatives Femme de ménage IMPOSEE et trop chère

Par **MURIEL SABOURAUD**, le **27/02/2017** à **15:45**

Bonjour,

J'habite un immeuble de 12 appartements (je suis locataire). Jusqu'en milieu d'année dernière, nous avions une femme de ménage, payée par CESU par le syndic et choisie par les propriétaires. Cela ne donnait pas de dépassement de paiement de charges.

A compter de milieu de l'année dernière, soit disant pour une meilleure gestion, le syndic et propriétaires (pas tous) ont opté pour une autre femme de ménage. En regardant les charges et la facture, cela augmente mes charges locatives de environ 20 Euros par mois soit 240 euros dans l'année.

J'en ai parlé à mon propriétaire, qui ne m'a donné aucune solution, sinon celle de payer... Et cela pour tous les locataires... Cette femme de ménage ne vient que 2 heures par semaine (quand elle les fait...)

Pouvez vous me dire comment je peux faire pour ne pas payer cette charge supplémentaire, qui plus est inutile car mal fait.. Merci

Mlle SABOURAUD

Par **youris**, le **27/02/2017** à **15:53**

bonjour,

c'est l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires qui est habilitée à ce genre de décisions voté par la majorité requise.

vous avez deux solutions soit payer soit trouver un autre logement.

salutations